

LICENCE 3

MASTER

2025/26

F R A N Ç A I S

É T U D I A N T S E N É C H A N G E

SOMMAIRE

CALENDRIER UNIVERSITAIRE	p. 3
OFFRE PÉDAGOGIQUE POUR LES ÉTUDIANTS EN ÉCHANGE	p. 4
ORGANISATION DE LA SCOLARITÉ	p. 9
PREMIER CYCLE 3ÈME ANNÉE · SEMESTRE 5	P. 10
PREMIER CYCLE 3ÈME ANNÉE · SEMESTRE 6	P. 11
SECOND CYCLE 4ÈME ANNÉE · SEMESTRE 7	p. 12
SECOND CYCLE 4ÈME ANNÉE · SEMESTRE 8	p. 12
SECOND CYCLE 5ÈME ANNÉE · SEMESTRE 9	p. 13
PRÉSENTATION DES DOMAINES D'ÉTUDES	p. 14
ANNUAIRE ADMINISTRATIF	p. 18

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2025/2026

SEMESTRE D'AUTOMNE • S5 • S7 • S9

ÉTUDIANTS ENTRANTS 1ER SEMESTRE - SEMESTRE D'AUTOMNE

01.09 - 21.09.25	COURS INTENSIFS DE FRANÇAIS POUR ÉTUDIANTS EN ÉCHANGE
02.09 - 14.09.25	INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES (CARTE D'ÉTUDIANT)
15.09 - 19.09.25	SEMAINE D'ORIENTATION POUR TOUS LES ÉTUDIANTS ET PRÉSENTATION DES COURS PAR LES ENSEIGNANTS INSCRIPTIONS PÉDAGOGIQUES POUR LES COURS DU 1ER SEMESTRE
17.09.25	RÉUNION D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS EN ÉCHANGE

PREMIER SEMESTRE : 22/09/25 → 31/01/26

22.09 - 27.09.25	COURS INTENSIFS SEMESTRE 7 : EXPÉRIMENTATION PEDAGOGIQUE INTERDISCIPLINAIRE (EPI) SELON EMPLOI DU TEMPS (À CONFIRMER)
29.09.25	DÉBUT DES AUTRES COURS

VACANCES DE NOËL DU 20/12/25 AU 04/01/26

10.01.26	FIN DES COURS (SAUF COURS DE PROJET)
12.01 - 17.01.26	EXAMENS
19.01 - 24.01.26	SEMAINES DE TRAVAIL CONSACRÉE AUX PROJETS D'ARCHITECTURE
26.01 - 31.01.26	EXAMENS (PRÉSENTATION FINALE DES PROJETS D'ARCHITECTURE)
02.02 - 21.02.26	« INTER-SEMESTER » (éventuellement : cours intensifs selon emploi du temps)
20.02 - 21.02.26	EXAMENS DE RATTRAPAGES

SEMESTRE DE PRINTEMPS • S6 • S8

ÉTUDIANTS ENTRANTS 2ND SEMESTRE - SEMESTRE DE PRINTEMPS

26.01 - 08.02.26	INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES (CARTE D'ÉTUDIANT) - (A CONFIRMER)
02.02 - 14.02.26	COURS INTENSIFS DE FRANÇAIS POUR ÉTUDIANTS EN ÉCHANGE - (A CONFIRMER)
09.02 - 15.02.26	INSCRIPTIONS PÉDAGOGIQUES POUR LES COURS DU 2ND SEMESTRE (EN LIGNE) - (A CONFIRMER)
19.02.26	RÉUNIONS D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS EN ÉCHANGE - (A CONFIRMER)

SECOND SEMESTRE : 16(OU 23)/02/26 → 04/07/26

16.02 - 21.02.26	COURS INTENSIFS SEMESTRE 8 : EXPÉRIMENTATION PEDAGOGIQUE INTERDISCIPLINAIRE (EPI) SELON EMPLOI DU TEMPS (À CONFIRMER)
23.02.26	DÉBUT DES AUTRES COURS (A CONFIRMER)

VACANCES DE PRINTEMPS DU 18/04/26 AU 03/05/26

27.04 - 02.05.26	COURS INTENSIFS SEMESTRE 8 : EXPÉRIMENTATION PEDAGOGIQUE INTERDISCIPLINAIRE (EPI) SELON EMPLOI DU TEMPS (À CONFIRMER)
13.06.26	FIN DES COURS (SAUF COURS DE PROJET) - (A CONFIRMER)
15.06 - 20.06.26	EXAMENS - (A CONFIRMER)
22.06 - 27.06.26	SEMAINE DE TRAVAIL CONSACRÉE AUX PROJETS D'ARCHITECTURE - (A CONFIRMER)
29.06 - 04.07.26	EXAMENS (PRÉSENTATION FINALE DES PROJETS D'ARCHITECTURE) - (A CONFIRMER)
10.07 - 11.07.26	EXAMENS DE RATTRAPAGES - (A CONFIRMER)
01.08 - 30.08.26	FERMETURE ESTIVALE DE L'ENSAPLV - (A CONFIRMER)

OFFRE PÉDAGOGIQUE POUR LES ÉTUDIANTS EN ÉCHANGE

ETUDIANTS EN ÉCHANGE À L'ENSAPLV

Chaque année, plus d'une centaine d'étudiants en échange sont accueillis à l'ENSAPLV pour un à deux semestres d'échange.

L'ENSAPLV propose une grande variété d'enseignements et souhaite accorder à l'étudiant en échange un maximum de liberté dans ses choix de cours, ceci afin de faciliter le processus de reconnaissance des enseignements suivis avec succès durant son séjour d'études à l'ENSAPLV par rapport à son cursus d'origine.

L'objectif de ce livret est de présenter à l'étudiant en échange l'offre pédagogique qui lui est proposée, ainsi que les dispositions réglementaires d'inscriptions pédagogiques.

Ces règles sont de deux sortes :

- communes à tout étudiant inscrit à l'ENSAPLV, garantissant à l'étudiant en échange un traitement égal à tout étudiant de l'ENSAPLV.
- Spécifiques à l'étudiant en échange à l'ENSAPLV. La plus grande liberté de choix des cours accordée à l'étudiant en échange entraîne des dispositions particulières liées à l'obtention des ECTS qui seront développées plus bas.

CHOIX DES COURS

Les étudiants en échange peuvent choisir parmi les cours de Licence 3 et de Master avec un maximum de 30 ECTS par semestre (60 ECTS par an).

Les cours de Licence 1 et 2 ne leur sont pas ouverts.

Durant le 1er semestre (semestre d'automne) : les étudiants ont accès aux cours des semestres 5 (Licence 3), 7 (Master 1) et 9 (Master 2).

Durant le 2nd semestre (semestre de printemps) : les étudiants ont accès aux cours de semestres 6 (Licence 3) et 8 (Master 1).

Le dernier semestre de Master 2 (semestre 10) est consacré au PFE (Projet de fin d'étude) de l'étudiant conduisant au diplôme national d'architecture. En conséquence il n'y a pas de cours collectif pendant ce dernier semestre de Master 2.

	1er semestre Semestre d'automne	2nd semestre Semestre de printemps
Licence 3 (3ème année d'étude)	Semestre 5	Semestre 6
Master 1 (4ème année d'étude)	Semestre 7	Semestre 8
Master 2 (5ème année d'étude)	Semestre 9	

Le programme de Master (4ème et 5ème année) est structuré selon 5 domaines d'études :

- Arts et scénographie (AS)
- Concevoir et construire l'architecture : histoire, théorie et critique (CCA)
- Habiter les mondes urbains (HMU)
- Inventer dans l'existant : héritages et mutations (IEHM)
- Architectures des milieux, territoires, paysages ; bâtir et habiter à l'ère de l'Anthropocène (MTP)

Dans chaque domaine, vous trouverez plusieurs choix de groupes de Projet, de Séminaires, d'Expérimentation pédagogique interdisciplinaire et d'Exploration.

Concernant le choix du cours de projet, il est conseillé à l'étudiant en échange de privilégier les groupes de projet de Master 1. Le programme de Matser étant structuré en 5 domaines d'études, il permet de proposer un large choix à l'étudiant en échange.

SÉMINAIRES ET MÉMOIRE – initiation à la recherche en Master

Le programme de Master offre aux étudiants une initiation à la recherche. Les enseignements proposés les aident à rédiger un mémoire.

Les étudiants en échange sont autorisés à :

- Suivre le cours de Séminaire au semestre 7
- OU**
- Suivre le cours de Séminaire aux semestres 7 ET 8 (année complète)

Attention :

- Un étudiant en échange ne pourra s'inscrire dans un séminaire du semestre 8 (M8.5 S800) que s'il a suivi le séminaire correspondant du semestre 7 (M7.2 S700).
- Un étudiant en échange n'est pas autorisé à s'inscrire dans un séminaire de semestre 9 (M9.8 S900).

REGLES D'INSCRIPTIONS PEDAGOGIQUES POUR LES ETUDIANTS EN ECHANGE

Les étudiants en échanges peuvent suivre :

- 1 cours de projet d'architecture par semestre (P)
- 1 cours de séminaire (S) + le cours d'initiation à la recherche (IR) associé (obligatoire) par semestre (S et IR) : un étudiant peut suivre un cours de séminaire de semestre 8 uniquement s'il a suivi le même séminaire au semestre 7.
- 3 cours maximum d'Exploration (E) au premier semestre et 2 cours maximum d'Exploration (E) au second semestre
- 1 cours maximum d'expérimentation pédagogique interdisciplinaire (EPI) au premier semestre et 2 cours maximum d'expérimentation pédagogique interdisciplinaire (EPI) au second semestre
- 2 cours maximum de sciences et techniques pour l'architecture (STA) par semestre
- 1 seul cours d'histoire (HA), de philosophie (PH) et de sciences humaines (SH) par semestre

Les inscriptions définitives dans les cours (inscriptions pédagogiques) se font à votre arrivée à l'ENSAPLV selon le calendrier universitaire défini plus haut.

Pour les étudiants Erasmus+, le contrat peut faire l'objet d'un contrat modificatif (« learning agreement - during the mobility ») qui sera signé une fois que les inscriptions pédagogiques de l'étudiant seront définitives .

Enfin, le relevé de notes (« transcript of records » sera signé à l'issue du séjour d'études, une fois que tous les résultats seront connus).

Celui-ci est envoyé par mail à l'université d'origine de l'étudiant ainsi qu'à l'étudiant lui-même, et, si nécessaire, par voie postale à l'université partenaire.

GRILLE DE NOTATION

Le système de notation utilisé est la notation sur 20 :

- 20 étant la meilleure note,
- 10 la moyenne,
- 0 la plus basse.

Un minimum de 10 points est nécessaire pour obtenir les crédits ECTS correspondants au cours :

- Si vous obtenez une note entre 10 et 20, vous aurez validé l'enseignement et obtenu les crédits correspondants.
- Si vous obtenez une note entre 0 et 10, vous ne validez pas l'enseignement.

Les notes sont converties en « ECTS grades » en fonction des résultats obtenus par **tous** les étudiants d'un **même** enseignement, selon la répartition suivante :

Définition	Note ECTS	Distribution
EXCELLENT – Résultat remarquable avec seulement quelques insuffisances mineures	A	10 %
TRÈS BIEN – Résultat supérieur à la moyenne, malgré quelques insuffisances notables	B	25 %
BIEN – Travail généralement bon, malgré un certain nombre d'insuffisances notables	C	30%
SATISFAISANT – Travail honnête mais comportant des lacunes importantes	D	25%
PASSABLE – Le résultat satisfait aux critères minimaux	E	10%
ÉCHEC - note en dessous de 10/20	F	FAIL

Ce qui signifie qu'une note de 14/20 peut correspondre à une note ECTS de B pour un cours et à un D pour un autre cours puisque cela dépend des résultats de tous les étudiants dans un même enseignement.

OBTENTION DES ECTS

Les enseignements sont regroupés en unités d'enseignement.

Les étudiants réguliers de l'ENSAPLV valident des **unités d'enseignement** : ils obtiennent donc les crédits ECTS correspondants à cette unité d'enseignement s'ils ont suivi avec succès tous les enseignements qui la composent. Ils peuvent, le cas échéant, compenser les notes de deux enseignements à l'intérieur d'une même unité d'enseignement.

Attention : ce n'est pas le cas pour les étudiants en échange :

L'étudiant en échange obtient les crédits ECTS pour **chaque enseignement** dès lors qu'il a obtenu la note minimale de 10/20 à cet enseignement.

En conséquence, il n'y a **pas de compensation** possible entre les notes de deux enseignements. L'étudiant en échange valide donc chaque enseignement séparément.

Si l'étudiant en échange obtient une note inférieure à 10/20 et qu'il souhaite obtenir les crédits correspondants, il devra passer l'examen de rattrapage prévu pour cet enseignement.

Attention : il n'y a pas de rattrapages pour les enseignements de projets et ceux-ci ne se compensent pas d'un semestre à l'autre.

STAGE Les étudiants en échange qui veulent profiter d'une expérience professionnelle à travers un stage, doivent **impérativement** fournir une lettre de leur université certifiant que le stage est **obligatoire** dans le cursus de l'étudiant pour l'obtention du diplôme. Seule cette lettre permet d'établir une convention de stage signée de l'étudiant, de l'ENSAPLV et de l'employeur, sous réserve que ce stage ait un lien avec les études d'architecture.

Le stage doit avoir lieu pendant la période du séjour d'échange.

Attention : si le stage a lieu au-delà des dates prévues du séjour d'études à l'ENSAPLV, l'université d'origine devra envoyer une demande de prolongation du séjour au sein de l'ENSAPLV. (C'est à votre **université d'origine** de faire la demande, et non à vous !)

Si l'étudiant effectue un stage de deux mois selon les règles de l'ENSAPLV (encadrement par un enseignement de l'ENSAPLV, élaboration d'un rapport de stage), il peut valider **8 ECTS**.

1. DURÉE DES STAGES

Le stage de formation pratique doit être d'une durée minimum de 8 semaines soit 280 heures.

Le stage peut être d'une durée maximale de 6 mois par année universitaire.

Le stage peut être réalisé de façon continue ou en plusieurs parties (attention, le tuteur doit être le même tout au long du stage).

2. TEMPS DU STAGE

Le stage doit avoir lieu en dehors des périodes de cours. Le calendrier pédagogique prévoit des périodes pour faciliter sa réalisation (inter-semestre et vacances prévues au calendrier de l'ENSAPLV).

3. RÉMUNÉRATION DES STAGES

La question du financement des stages est une question cruciale car elle concerne aussi bien la rémunération du stagiaire que son statut au sein de la structure d'accueil ou même l'origine du financement. Le stagiaire reste pendant tout son stage sous statut scolaire.

Lorsque la durée du stage est *supérieure à deux mois consécutifs*, l'étudiant doit recevoir une gratification.

Par conséquent, le directeur de l'ENSAPLV ne pourra signer une convention de stage de plus de deux mois s'il n'est pas fait mention du montant de la gratification sur celle-ci.

Pour les stages effectués pour une durée inférieure à celles mentionnées ci-dessus, il n'existe légalement aucune obligation en matière de gratification des stagiaires.

4. COMPLETER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONVENTION DE STAGE

La demande de stage doit être réalisée **au moins deux semaines avant** le début du stage.

Le formulaire de demande de convention de stage est à compléter sur le site internet de l'ENSAPLV sur le lien suivant : <https://paris-lavillette.archi.fr/formations/scolarite/stage/demande-de-convention-de-stage/>

Vous devrez indiquer toutes les informations demandées pour que votre demande soit prise en compte. Dans la section « type de stage » vous devez cocher « **Stage de Master** » (vous n'êtes pas concerné par les stage Licence)

Vous devrez obligatoirement fournir une **lettre de votre université certifiant que le stage est obligatoire**. Vous devrez la télécharger dans le formulaire de demande dans la section « **Autre piècejointe complémentaire le cas échéant** ».

Aucune convention ne sera établie rétroactivement pour les stages déjà entamés.

Le bureau des stages indiquera alors à l'étudiant quand venir récupérer les 4 exemplaires originaux de la convention. Il devra ensuite les compléter et les faire signer avant le début du stage par l'organisme et l'enseignant, puis les retourner en main propre ou par email au bureau des stages pour signature de l'école.

9. VALIDATION DU STAGE

A l'issue du stage ou des différentes périodes de stage, si celui-ci est réalisé en plusieurs fois, l'étudiant devra faire valider son stage par l'organisme d'accueil à l'aide de la fiche de validation téléchargeable sur le site de l'école puis transmettre cette fiche et son rapport de stage pour la validation de l'enseignant tuteur.

Il transmet ensuite au plus tard dans les 15 jours suivant la fin du stage, l'ensemble de ces documents accompagnés également de la fiche de retour de stage disponible sur le site de l'ENSAPLV.

BUREAU DES STAGES :

Mélina VAN TEMSCHE - melina.vantemsche@paris-lavillette.archi.fr

ORGANISATION DE LA SCOLARITÉ

GÉNÉRALITÉS

L'ANNÉE UNIVERSITAIRE SE DÉCOMPOSE EN 2 SEMESTRES

Le 1er semestre (semestre d'automne) débute au mois de septembre et se termine à la fin du mois de janvier.

Le 2nd semestre (semestre de printemps) débute à la fin du mois de février et se termine au début du mois de juillet.

Des examens sont organisés pour chaque cours à la fin de chaque semestre.

Si vous n'avez pas validé certains cours, vous pourrez passer des examens de rattrapage qui peuvent vous permettre d'améliorer vos résultats, *sauf pour les cours de projet d'architecture qui ne font l'objet d'aucun rattrapage* :

- Les rattrapages du 1er semestre ont lieu à la fin de mois de février
- Les rattrapages du 2nd semestre ont lieu au début du mois de juillet.

LICENCE 3

3ÈME ANNÉE D'ARCHITECTURE

La Licence 3 correspond à la 3ème année de formation à l'architecture.

Elle se décompose en 2 semestres appelés semestre 5 et semestre 6.

- **Semestre 5** : il se déroule au 1er semestre de l'année universitaire et correspond au semestre d'automne.
- **Semestre 6** : il se déroule au 2nd semestre de l'année universitaire et correspond au semestre de printemps.

MASTER

4ÈME ANNÉE : MASTER 1

Le Master 1 correspond à la 4ème année de formation à l'architecture.

Il se décompose en 2 semestres appelés semestre 7 et semestre 8.

- **Semestre 7** : il se déroule au 1er semestre de l'année universitaire et correspond au semestre d'automne.
- **Semestre 8** : il se déroule au 2nd semestre de l'année universitaire et correspond au semestre de printemps.

5ÈME ANNÉE : MASTER 2

Le Master 2 correspond à la 5ème année de formation à l'architecture.

Seul le 1er semestre de Master 2 est ouvert aux étudiants en échange :

- **Semestre 9** : il se déroule au 1er semestre de l'année universitaire et correspond au semestre d'automne.

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

PREMIER CYCLE | 3ÈME ANNÉE • SEMESTRE 5

UE	Code	Enseignement	Nbre d'heures/ semestre	Travail personnel	ECTS
SEMESTRE 5 – SEMESTRE D'AUTOMNE – 3ÈME ANNÉE					
Semestre 5 L.5.15	PA	PROJET *	105	148	11
	PT	PÉDAGOGIE TRANSVERSALE : VOYAGE PEDAGOGIQUE + 3TD DE 3H *	30	5	1,5
	CT	THÉORIE DE L'ARCHITECTURE	19,5	15	1,5
	HA	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE	26	20	2
L.5.16	SC	STRUCTURE / CONSTRUCTION (COURS MAGISTRAL)	15	7	1,5
		STRUCTURE / CONSTRUCTION (TRAVAUX DIRIGÉS)	7,5	7,5	
L.5.16 L.5.17	AM	AMBIANCES (COURS MAGISTRAL)	19,5	7	2
		AMBIANCES (TRAVAUX DIRIGÉS)	10	10	
	BIM	MODÉLISATION PARAMÉTRIQUE & BIM	36	10	2
	DP	DEMARCHES PLASTIQUES	46	0	2
	FLE	LANGUES VIVANTES	19,5	3,5	1

* Les modalités de cet enseignement seront définies ultérieurement.

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

PREMIER CYCLE | 3ÈME ANNÉE • SEMESTRE 6

	UE	Code	Enseignement	Nbre d'heures/ semestre	Travail personnel	ECTS
SEMESTRE 6 – SEMESTRE DE PRINTEMPS– 3ÈME ANNÉE						
Semestre 6	L.6.18	PA	PROJET *	105	148	11
		TD	PÉDAGOGIE TRANSVERSALE : TD PARTAGÉ PROJET-GÉOGRAPHIE *	20	14,5	1,5
		TH	THÉORIE DE L'ARCHITECTURE	19,5	15	1,5
	L.6.19	VT	VILLE ET TERRITOIRE, GÉOGRAPHIE *	19,5	15	1,5
		HA	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE	26	8,5	1,5
		TDSH	TD SCIENCES HUMAINES	15	8	1
	L.6.20	PH	PHILOSOPHIE	20	14,5	1,5
		SC	STRUCTURE/CONSTRUCTION (COURS MAGISTRAL)	21	4	2
			STRUCTURE/CONSTRUCTION (TRAVAUX DIRIGÉS)	14	10	
		PB	PERFECTIONNEMENT BIM**	36	10	2
	L.6.21	DP	DÉMARCHES PLASTIQUES	23	23	2
		IRA	REPRESENTATION DE L'ARCHITECTURE (SUR LE RELEVE URBAIN)	23	23	2
		FLE	LANGUES VIVANTES (SEULEMENT COURS DE FRANÇAIS)	19,5	3,5	1

*Les cours de «Projet», «Pédagogie transversale : TD partagés projet-géographie» et «Ville et territoire, Géographie» sont indissociables.

**UNIQUEMENT ACCESSIBLE AUX ÉTUDIANTS AYANT SUIVI LE COURS "L516 BIM - Modélisation paramétrique et BIM" au premier semestre.

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

SECOND CYCLE | 4ÈME ANNÉE • SEMESTRE 7

	UE	Code	Enseignement	Nbre d'heures/ semestre	Nbre d'heures / semaine	Travail personnel	ECTS
SEMESTRE 7 – SEMESTER D'AUTOMNE - 4ÈME ANNÉE							
Semestre 7	M.7.1	P	PROJET	112	7,5	152	12
	E	EXPLORATION (22h)	22	1,5	11	1,5	
	S	SÉMINAIRE	49	3,25	39	4	
	IR	INITIATION À LA RECHERCHE	22	1,5	22	2	
	EPI	EXPERIMENTATION PEDAGOGIQUE INTERDISCIPLINAIRE (44H)	44	3	11	2,5	
	STA	SCIENCES ET TECHNIQUES POUR L'ARCHITECTURE (CONSTRUCTION OU NUMÉRIQUE)	44	3	22	3	
	TE ou DU	TRANSITIONS ECOLOGIQUES OU DROIT DE L'URBANISME	22	2	22	2	
	HA	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE	22	2	22	2	
	SHS	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	22	2	22	2	

SECOND CYCLE | 4ÈME ANNÉE • SEMESTRE 8

	UE	Code	Enseignement	Nbre d'heures/ semestre	Nbre d'heures / semaine	Travail personnel	ECTS
SEMESTRE 8 – SEMESTRE DE PRINTEMPS - 4ÈME ANNÉE							
Semestre 8	M.8.4	P	PROJET	112	7,5	152	12
	E	EXPLORATION (22h)	22	1,5	11	1,5	
	M.8.5	S	SEMINAIRE	64	4,25	68	6
	EPI	EXPERIMENTATION PEDAGOGIQUE INTERDISCIPLINAIRE (44H)	44	3	11	2,5	
	M.8.6	STA	SCIENCES ET TECHNIQUES POUR L'ARCHITECTURE (CONSTRUCTION OU NUMÉRIQUE)	44	3	22	3
	TE ou DC	TRANSITIONS ECOLOGIQUES OU DROIT DE LA CONSTRUCTION	22	2	22	2	
	HA	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE	22	2	22	2	
	SHS	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	22	2	22	2	

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

SECOND CYCLE | 5ÈME ANNÉE • SEMESTRE 9

				Enseignement				
Semestre 9	UE	Code			Nbre d'heures/ semestre	Nbre d'heures / semaine	Travail personnel	ECTS
SEMESTRE 9 – SEMESTER D'AUTOMNE- 5ÈME ANNÉE								
	M.9.7	P	PROJET		112	7,5	196	14

PRÉSENTATION DES DOMAINES D'ÉTUDES

L'objectif étant la construction autonome d'un projet de formation référencé à un domaine d'étude choisi par l'étudiant, l'ENSAPLV a structuré son offre pédagogique en master autour de 5 domaines d'études qui ne sont pas conçus comme des filières de spécialisation mais comme un espace de théâtre des enseignements de Master cherchant ainsi à construire du dialogue, du débat, des échanges. C'est le lieu privilégié de rencontre et de travail des enseignements de projet comme de séminaire. L'objectif du regroupement autour des domaines d'études est de permettre l'articulation et la problématisation des questions d'études tant du point de vue théorique, critique, analytique que du point de vue de la projettation spatiale.

Chaque domaine d'études développe un ensemble de connaissances et de compétences qui lui sont spécifiques.

Pour les étudiants, les domaines d'études s'efforcent d'offrir un environnement propice à la réflexion sur la rencontre entre culture du projet et culture de la recherche, avec des moments clairement institués de croisement et de d'interrogation réciproque entre ces deux cultures.

L'offre en domaine d'études de l'ENSAPLV se décline comme suit :

- **Arts et scénographie (AS)**
- **Concevoir et construire l'architecture : histoire, théorie et critique (CCA)**
- **Habiter les mondes urbains (HMU)**
- **Inventer dans l'existant : héritages et mutations (IEHM)**
- **Architectures des milieux, territoires, paysages ; bâtir et habiter à l'ère de l'Anthropocène (MTP)**

Dans chaque domaine, vous trouverez plusieurs choix de groupes de Projet, de Séminaires, d'Expérimentation pédagogique interdisciplinaire et d'Exploration.

DOMAINES D'ÉTUDES

AS

ART ET SCÉNOGRAPHIE

Ce domaine d'études propose d'interroger l'architecture à travers d'autres disciplines de l'espace. Il repose sur la pluridisciplinarité des pratiques pour penser la complexité de l'architecture. Sont réunis en son sein des enseignements qui développent des approches artistiques et scénographiques singulières dans leur relation avec l'architecture, la ville et les territoires.

Les trois axes de recherche qui structurent le domaine (*1/ Scénographie et architecture : a scénographie un art du lieu, la scénographie, une culture de l'espace ; 2/ Art, Cinéma, Architecture : comment le cinéma permet-il d'appréhender l'architecture ? ; 3/ Démarches plastiques et territoires urbains : questionner la matérialité des lieux et révéler des potentiels d'espaces urbains et paysagers*) proposent d'investir le champ de l'art contemporain, du spectacle vivant et de la scénographie dans le but d'enrichir l'approche du projet architectural dans sa dimension urbaine et sociale, et la démarche de sa conception basée en partie sur l'expérimentation.

Le travail proposé s'articule entre pratique et théorie et les enseignements (séminaires, projets, transversaux) s'inscrivent dans cette démarche de l'expérimentation et de la recherche en questionnant largement la démarche de conception architecturale tant dans sa complexité fonctionnelle que technique.

CCA

CONCEVOIR ET CONSTRUIRE L'ARCHITECTURE : HISTOIRE, THÉORIE, CRITIQUE

Les mutations du monde affectent profondément l'architecture contemporaine. Qu'il s'agisse des transitions écologiques et énergétiques générées par les enjeux environnementaux, des transitions numériques et technologiques, elles transforment à la fois l'architecture dans sa conception, sa construction mais aussi dans la manière dont elle est perçue et médiatisée.

Ce domaine d'études a pour objectif d'étudier ces transformations à travers ces différents aspects. Il est animé par une équipe pluridisciplinaire autour de trois séminaires (*1/ Critique et histoire de l'architecture et de la ville propose d'analyser l'architecture contemporaine, avec les outils de l'histoire ; 2/ Pratiques constructives du projet architectural vise à analyser les processus et les pratiques collaboratives des acteurs de la construction au regard des enjeux contemporains de la matérialisation du projet ; 3/ Activité et instrumentations de la conception interroge les activités de conception architecturales contemporaines à travers les nouveaux paradigmes et outils qu'elle convoque : bio-mimétisme, neurosciences, conception collaborative, modélisation paramétrique, fabrication numérique, etc.*).

Les enjeux environnementaux contemporains comme les technologies numériques remettent en cause certaines pratiques traditionnelles du projet, c'est pourquoi le dialogue entre les activités des groupes de projets et celles des séminaires s'enrichissement mutuellement.

DOMAINES D'ÉTUDES

HMU

HABITER LES MONDES URBAINS

Ce domaine d'études traite de la question de l'Habiter et de ses relations aux territoires, au regard des pratiques collectives ou individuelles et de l'évolution des formes de l'urbanisation et de leurs architectures.

Il s'attache à l'analyse des pratiques de l'espace et de ses perceptions ainsi qu'à la conception ou transformation d'édifices, tissus bâtis et espaces publics. L'Habiter est ici envisagé au sens large du terme et l'action d'habiter permet à une large palette d'acteurs d'agir sur l'espace, de s'engager, de se l'approprier, dans une négociation permanente censée anticiper et régler les éventuels conflits d'usage.

Au sein des "mondes urbains" – comprenant à la fois des villes, des métropoles et leurs extensions périurbaines, des agglomérations moyennes (parfois en situation de décroissance) et des franges (r)urbaines –, il s'agit d'aborder les moments charnière et les éléments à même de générer ou d'accompagner des mutations, d'impulser de nouveaux équilibres socio-spatiaux, ou de faire perdurer ceux existants.

Autour de trois séminaires (**1/ Architecture, projet urbain et sociétés ; 2/ Habitat et ville durable, pour une approche critique de la fabrique urbaine ; 3/ Nouvelles pratiques urbaines**) et en dialogue avec les enseignements de projets, les méthodes de travail développées sont hybrides et multi-scalaires, elles visent à porter un regard critique sur les espaces habités contemporains et à produire une approche critique de l'innovation telle que souhaitée ou affirmée par les divers acteurs de l'aménagement.

IEHM

INVENTER DANS L'EXISTANT : HÉRITAGES ET MUTATIONS

*« L'histoire n'est pas le passé
C'est notre présent
Nous portons notre histoire avec nous
Nous sommes notre histoire »*
James Baldwin

Le dialogue entre les époques que "construire dans le construit" induit, est un enjeu à haut potentiel écologique, mais aussi artistique. De nombreux architectes ont réalisé leurs œuvres les plus marquantes par la transformation d'un bâtiment existant. Reconversions, réhabilitations, restaurations et extensions, sont des espaces de créations majeurs. En travaillant sur l'histoire, il s'agit d'inventer le présent tout en pouvant plus aisément s'affranchir des modes formelles du moment.

Dans cette perspective, ce domaine d'études s'intéresse à l'histoire et aux modes de transformation des différents patrimoines bâtis existants : reconnus, méconnus, banals ou ordinaires... Il porte donc aussi bien sur les monuments classés ou inscrits que sur le patrimoine de valeur, mais non encore repéré, et intègre les patrimoines modestes (ruraux, industriels, modernistes). Il questionne aussi la transformation écologique du patrimoine ordinaire ou autoproduit qui compose la ville dans sa diversité et, à l'opposé des "palimpsestes urbains" dans lesquels seul le terrain du site est réutilisé, il appuie ses modifications urbaines sur la transformation des bâtis préexistants, qu'il faut restaurer,

réhabiliter, reconvertir, rehausser, transformer : construire avec le construit ou construire dans le construit.

Avec l'appui du séminaire Histoire et pratiques des transformations du cadre bâti la question du patrimoine est posée tant dans sa dimension conceptuelle qu'à travers la diversité des pratiques en maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage. Le domaine d'étude intègre aussi les questions méthodologiques de relevés, d'analyse, de diagnostic et de représentation du bâti ancien, ainsi que les techniques de restauration, de réhabilitation, qu'elles soient anciennes ou modernes.

MTP

ARCHITECTURE DES MILIEUX, TERRITOIRES, PAYSAGES

Bâtir et habiter à l'ère de l'Anthropocène

Le contexte dans lequel s'exerce l'architecture est en profonde évolution. L'urbanisation généralisée des territoires et des modes de vies, la consommation grandissante et non maîtrisée d'énergie de matières et de sols, l'atrophie de la biodiversité sont autant d'éléments qui transforment la planète, ses territoires, ses paysages comme les modes de vie de ses populations. Alors que les dégradations environnementales s'accélèrent, que les catastrophes se multiplient, mieux comprendre les dynamique et fragilités des milieux humains nous semble indispensable pour, à partir de l'architecture, agir au mieux dans ce monde déstabilisé.

S'initient alors de nouvelles compétences théoriques et pratiques qui croisent les échelles architecturales, urbaines et paysagères et s'ouvrent à de nouvelles connaissances issues des sciences de la vie et de la Terre, du paysage, de la philosophie. Elles supposent de prendre en compte l'altérité des lieux, le vécu de leurs populations. Elles incitent à repenser les manières de construire comme de faire localement société de manière pérenne et démocratique.

En regard de tels enjeux, ce domaine d'études interroge la pratique d'une éthique architecturale, territoriale, paysagère apte à proposer un "ménagement" des milieux. Pour aborder ces questions dans toutes leurs richesses, ce domaine d'étude regroupe trois séminaires : **1/ Architectures des milieux habités : philosophie, architecture, urbain ; 2/ Architecture/s et paysage/s : les fondamentaux ; 3/ Architecture : fabrique soutenable du tout monde, ainsi qu'un certain nombre de groupes de projets.**

Fort de la diversité d'approches et de cultures de ses enseignants, le domaine d'études "Milieux, Territoires, Paysages", est un lieu de découverte et d'approfondissement de la complexité inhérente de la pratique architecturale dans ce contexte anthropocénique, entre potentialité et vulnérabilité, connaissances académiques et savoir-faire de transformation, regards ouverts sur le contemporain et prises en compte du déjà-là.

ANNUAIRE ADMINISTRATIF

Les numéros de téléphones se composent de la façon suivante : 01.44.65.+ 4 chiffres (poste de votre correspondant).

SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES	Justine SIMONOT, responsable Juliette VILLAIN Marie MALINOSKY Justine LANJOUÈRE-CROUX	23 26 23 28 23 27 23 29
AUTRES CONTACTS	Mélina VAN TEMSCHE, stages Mohamed BELGHERBI, casiers	23 18 23 22
SUPPORTS PÉDAGOGIQUES	ATELIER MAQUETTES Marc FAYOLLE DE MANS	23 46
	ATELIER NUMÉRIQUE Clément BOULARD	23 95
	MÉDIATHÈQUE (BIBLIOTHÈQUE, DOCUMENTATION, VIDÉOTHÈQUE) Alexandra THELIER	23 30
	PÔLE IMAGE Hervé JÉZÉQUEL, responsable Bruno WEISS Corentin LEBLANC	23 40 23 42 23 41

► plus d'infos sur
www.paris-lavillette.archi.fr

École Nationale Supérieure d'Architecture de **Paris-La-Villette**
144, avenue de Flandre - 75019 Paris - Tél. : 01 44 65 23 00